



## Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne



### Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne

La Maison Suisse  
1016 Route de Fontainebleau  
77720 BREAU  
Tel : +33 (0)1 64 14 40 20  
Courriel : contact@fdc77.fr



Créée en 1924, la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne a pour membres des adhérents individuels et territoriaux. Elle fédère et représente à ce titre, en 2011, 960 territoires de chasse et 14 500 adhérents individuels. La FDC77 est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature. L'état lui donne également des missions de service public que sont l'indemnisation des dégâts de grand gibier sur les cultures agricoles,

la formation à l'examen du permis de chasser et la validation du permis de chasser par les services du guichet unique.

Ce cahier d'acteurs est le fruit d'un travail commun entre la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne et l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'eau de Seine-et-Marne. Si nous ne sommes pas hostiles à ce projet d'utilité publique, il est nécessaire de concilier les besoins d'une protection contre les crues et les activités traditionnelles. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur plusieurs sujets :

- Il faut préserver ce territoire remarquable car très riche au niveau de sa faune,
- L'organisation de la chasse doit rester orientée vers les locaux,
- La chasse représente un poids économique important,
- La chasse sur les lots du domaine public fluvial (DPF) doit être maintenue,
- Des craintes à l'égard du projet d'aménagement hydraulique subsistent.

**Benoît Chevron**  
Président de la FDC77



## Un loisir patrimonial

La chasse est un loisir patrimonial de la vallée de Seine essentiellement pratiquée par des locaux, elle représente un coût économique important pour cette petite région. La mise en place des bassins réservoirs ne doit pas créer de zone de sanctuarisation y compris dans les bassins ou des inondations écologiques seraient pratiquées.

## Gérer les déplacements de la faune sauvage

Le remplissage des bassins doit laisser à la faune sauvage le temps de s'échapper.

La FDC77 a pour mission de service public d'indemniser les dégâts de grand gibier sur les cultures agricoles. Lors du remplissage des bassins, le grand gibier va être poussé en périphérie dans les zones agricoles. Il va se retrouver en surdensité sur certains secteurs voisins. L'établissement public Seine Grands lacs doit assumer les conséquences et les coûts engendrés par l'utilisation des casiers.

## Le maintien des activités de chasse traditionnelle

Il existe dans la vallée de Seine plusieurs modes de chasse traditionnelle : la chasse de nuit du gibier d'eau à partir d'installations numérotées, la chasse du gibier d'eau à la botte et à la passée. La chasse à la hutte se pratique à partir d'une construction. 9 installations sont concernées par ce projet. Il est nécessaire de veiller au maintien de ce mode de chasse soit en modifiant les installations (hutttes flottantes) soit en les délocalisant hors des bassins. Il faudra également veiller à leur accessibilité.

## Veiller à ne pas refaire les mêmes erreurs

La canalisation de la Seine accentue les phénomènes de crue en région parisienne car l'eau n'est plus freinée en amont. Dans la partie aval de la Bassée (déjà en grand gabarit), les inondations ne sont plus présentes et les installations de chasse de nuit ont dû être déplacées au bord des étangs.

La chasse dans la Bassée repose sur un

tissu de bénévoles, dévoués et passionnés, profondément attachés à la gestion cynégétique et environnementale de ces zones humides. La Bassée possède un potentiel important pour les espèces migratrices fréquentant les zones humides. Elle se trouve à la croisée de plusieurs couloirs de migrations venant de l'Est et du Nord de la France.



## En conclusion

### Ce projet ne doit pas :

- Réduire ou supprimer la pratique de la chasse dans la Bassée,
- Altérer ou dégrader la qualité des milieux,
- Provoquer une augmentation des dégâts de grand gibier dans les parcelles agricoles,
- Supprimer la vocation des zones humides restantes de la Bassée,
- Réduire la biodiversité.

### Par contre, il peut montrer son intérêt si :

- Il permet une reconnexion partielle des anciens bras morts avec le fleuve,
- Il permet de maintenir les activités initialement présentes dans la vallée,
- Il participe à la restauration et à la préservation des milieux naturels,
- Il favorise la reproduction de l'avifaune aquatique.